

# La tenue de travail doit-elle respecter des normes spécifiques dans le secteur de la santé au Luxembourg ?

## Réponse courte

Oui, le secteur de la santé impose des **normes vestimentaires strictes** qui vont au-delà du simple code vestimentaire d'entreprise. Les professionnels de santé au Luxembourg sont tenus de porter une **tenue médicale réglementaire** conforme aux exigences d'hygiène et de prévention des infections. Ces obligations découlent des règlements grand-ducaux sur la sécurité et la santé au travail et des normes sectorielles.

La tenue de travail dans le secteur de la santé comprend généralement une **blouse**, un pantalon médical, des chaussures fermées et lavables, et les EPI spécifiques au poste (gants, masques, lunettes). L'employeur est tenu de fournir ces tenues gratuitement, d'en assurer le **lavage professionnel** et de les remplacer régulièrement pour garantir le niveau d'hygiène requis.

## Définition

La **tenue médicale réglementaire** désigne l'ensemble des vêtements et équipements que les professionnels de santé doivent porter dans l'exercice de leurs fonctions pour garantir l'hygiène, la prévention des infections et la sécurité des patients et du personnel.

Ces exigences vestimentaires constituent des **obligations de santé publique** qui priment sur les préférences individuelles du salarié et sur les éventuelles restrictions liées à des convictions religieuses ou personnelles. Elles sont contrôlées par les autorités sanitaires et l'[ITM](<https://itm.public.lu/>) dans le cadre de ses missions de contrôle des EPI. Les chaussures de sécurité font partie intégrante de cette obligation.

## Conditions d'exercice

Les normes vestimentaires du secteur de la santé obéissent à des exigences réglementaires précises.

Condition	Détail
<b>Tenue de base</b>	Blouse ou tunique médicale, pantalon, chaussures fermées et lavables
<b>EPI spécifiques</b>	Gants, masques, lunettes, surblouses selon le service
<b>Hygiène</b>	Tenue propre changée quotidiennement ou après contamination
<b>Lavage professionnel</b>	L'employeur assure le lavage en blanchisserie professionnelle
<b>Bijoux interdits</b>	Pas de bagues, bracelets ni montres dans les zones de soins
<b>Cheveux attachés</b>	Cheveux longs obligatoirement attachés et couverts dans certains services
<b>Ongles courts</b>	Ongles courts et sans vernis dans les services de soins

## Modalités pratiques

La gestion des tenues de travail dans le secteur de la santé implique une organisation logistique rigoureuse.

Modalité	Contenu
<b>Fourniture</b>	L'employeur fournit au minimum 5 jeux de tenues par salarié
<b>Vestiaires</b>	Des vestiaires séparés sont mis à disposition pour le changement
<b>Circuit du linge</b>	Organisation d'un circuit linge propre/linge sale conforme
<b>Remplacement</b>	Remplacement immédiat en cas d'usure ou de contamination
<b>Formation hygiène</b>	Formation obligatoire aux règles d'habillage et de déshabillage
<b>Contrôle</b>	Vérification régulière du respect des tenues par l'encadrement

## Pratiques et recommandations

**Fournir** un nombre suffisant de tenues pour permettre un changement quotidien et couvrir les situations de contamination accidentelle, en prévoyant un stock tampon accessible à tout moment.

**Organiser** le circuit du linge professionnel en séparant strictement le linge propre du linge sale et en assurant un lavage à température suffisante pour éliminer les agents pathogènes.

**Former** chaque nouveau salarié aux protocoles d'habillage et de déshabillage, en particulier dans les services à haut risque infectieux comme les blocs opératoires, la réanimation et les unités d'isolement.

**Contrôler** le respect des normes vestimentaires de manière régulière et systématique, en rappelant que ces exigences protègent tant les patients que le personnel soignant.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.312-1</a>	Obligation générale de sécurité et de santé au travail
Art. <a href="#">L.312-2</a>	Principes de prévention et fourniture des EPI
Art. <a href="#">L.261-1</a>	Règlement intérieur et obligations des salariés
<b>RGD sécurité et santé au travail</b>	Normes sectorielles de sécurité dans le secteur de la santé
Art. <a href="#">L.121-1</a>	Pouvoir de direction de l'employeur
<b>Loi du 8 mars 2018</b>	Droits et obligations des établissements hospitaliers

Le non-respect des normes vestimentaires dans le secteur de la santé peut engager la responsabilité de l'employeur et du salarié en cas d'infection nosocomiale liée à un défaut d'hygiène. Les exigences vestimentaires du secteur de la santé constituent des obligations de sécurité qui priment sur les préférences personnelles, y compris religieuses. L'[ITM](#) et les autorités sanitaires effectuent des contrôles inopinés du respect des normes d'hygiène vestimentaire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.